AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C1107
FR0014003FE9-FS0582

17 juillet 2023

Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

BELIEVE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 juillet 2023, la société par actions simplifiée Ventech (47 avenue de l'Opéra, 75002 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 juillet 2023, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société BELIEVE et détenir, pour le compte desdits fonds, 12 140 681 actions BELIEVE représentant 24 281 362 droits de vote, soit 12,52% du capital et 13,90% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une distribution de titres BELIEVE en nature aux investisseurs d'un des fonds susvisés.

[1] Sur la base d'un capital composé de 96 932 615 actions représentant 174 702 757 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.